



Commune de  
**Montricher**

# CONTACT

N° 3 - Juillet 2026



**Les autorités communales de Montricher  
invitent toute la population à se réunir pour la Fête nationale !  
Nous vous donnons rendez-vous**

## **Samedi 1<sup>er</sup> août 2026 à la Place des Ages**

**Animation**



**musicale**

- dès 13h Tournoi de pétanque  
(Organisation Jeunesse voir page 3)
- 19h Apéritif offert par la Commune  
Restauration chaude
- 21h Partie officielle
- 22h Feux

**Le territoire communal est actuellement en degré 4  
de danger incendie, la situation sera réévaluée à temps pour  
décider si la tenue des feux peut s'effectuer dans  
de bonnes conditions.**

# trop chaud

Des solutions  
pour vous protéger  
en cas de fortes chaleurs



Urgence vitale ?

**144**

Garder la chaleur hors  
de votre logement

Boire souvent,  
sans attendre  
d'avoir soif

Privilégier  
les sorties et les  
activités physiques  
aux heures  
les plus fraîches

Porter des  
vêtements légers

Travailler  
aux heures fraîches  
et/ou se protéger  
du soleil

Penser aux autres

Consulter  
les prévisions  
météorologiques

Manger léger

Se rafraîchir

S'informer  
en cas de prise  
de médicaments



Votre état de santé  
vous inquiète ?

appelez

**votre médecin**

ou la Centrale des médecins

**0848 133 133**



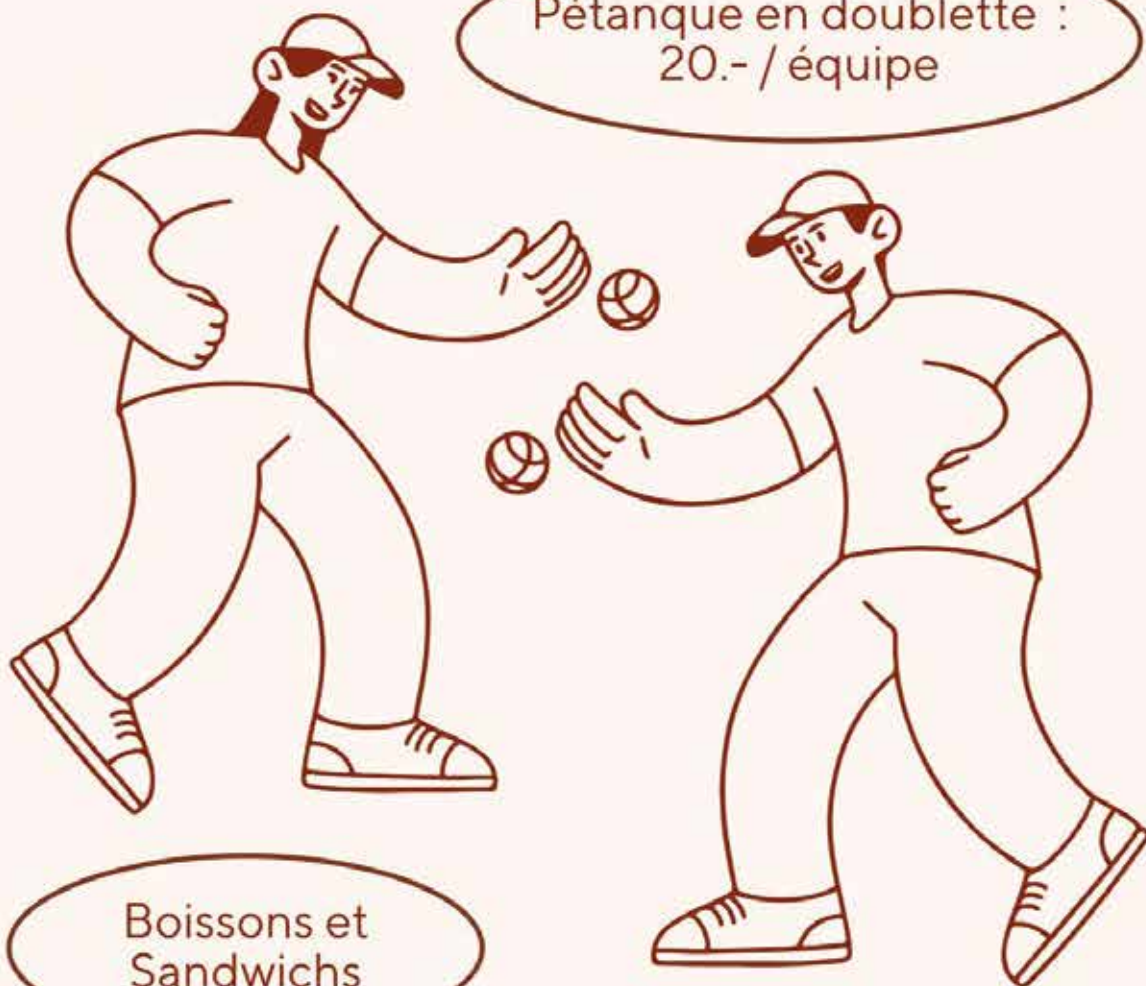
Plus d'informations sur  
[vd.ch/chaleur](http://vd.ch/chaleur)

Jeunesse de Montricher

# TOURNOI DE PETANQUE

samedi 1er Août | 13h-18h

Pétanque en doublette :  
20.- / équipe



Boissons et  
Sandwichs



Boulodrome de  
Montricher

inscriptions au 078 707 19 21 ou sur place à 12h45  
début des matchs 13h

## Restrictions d'eau

En cette période de sécheresse prolongée, nous tenons à vous informer que les quelques orages et pluies de ces derniers temps ne suffisent pas à remplir les nappes phréatiques. C'est pourquoi, la Commune de Montricher vous prie de respecter les restrictions suivantes :

- l'arrosage des pelouses est prohibé
- l'arrosage des jardins potagers doit se faire à l'arrosoir ou au goutte à goutte
- les nettoyages extérieurs ainsi que des véhicules sont interdits sur le domaine privé
- le remplissage complet des piscines de plus de 5m3 doit se faire sur autorisation de la commune de Montricher.

Ces restrictions sont en vigueur, jusqu'à nouvel avis.

Economiser l'eau potable est un acte à la portée de tout citoyen responsable. Merci de votre compréhension.

**Pour toute autorisation ou question éventuelle, prière de vous adresser à M. Caroly Schopfer, portable 079 688 42 46.**

# 3 ANS



# APERO FESTIF

## 15 AOÛT - DÈS 11H00

RUE DU BOURG 13 - 1147 MONTRICHER

## Municipalité Nouvelle répartition des dicastères dès le 1 juillet 2026

**Didier Amez-Droz, Syndic**  
Administration, finances, RH.

**Cédric Beaud**  
Vice-Syndic, bâtiments, urbanisme.

**Caroly Schopfer**  
Voirie, routes, eaux et déchets, SDIS.

**Norbert Penel**  
Forêts et pâturages, PC.

**Graziella Clément**  
Ecoles, ASIABE, affaires sociales.

## Administration

**Secrétaire municipale :**  
**Laurence Vacheron**  
021 864 43 52  
greffe@montricher.ch  
Lu : 16h à 18h30 - Ma : 7h30 à 10h  
Me : 9h à 11h - Je : 10h30 à 13h

**Contrôle des habitants :**  
**Linda Baudin**  
021 864 56 70  
contrôle@montricher.ch  
Lu : 16h à 18h30 - Ma : 7h30 à 10h  
Je : 10h30 à 13h

**Bourse: Agnès Harr**  
021 804 16 50  
bourse@montricher.ch  
Lu : 13h30 à 17h - Ma : 8h à 12h

© Imprimerie ROS - Papier recyclé 100%



*la Municipalité et le personnel  
communal vous souhaitent  
de belles vacances d'été*

